

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du greffe / Secrétariat général	<b>No SD</b> SD-2023-5665
<b>OBJET</b>	Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil l'avis de proposition déposé par le conseiller Alexandre Warnet	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b>		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  Le conseiller Alexandre Warnet a déposé à la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 8 novembre 2023 à 16 h suite à la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 31, un avis de proposition afin:  que le comité exécutif mandate la Direction générale pour que la Ville de Laval adhère à la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires (C40 Good Food Cities Declaration) et prépare les démarches nécessaires, d'élaborer une stratégie de mise en oeuvre des actions de la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires dans une perspective inclusive et équitable, en alignement avec la Politique alimentaire de Laval et de transmettre une copie de cette déclaration aux directions des institutions publiques et grands partenaires (dont les écoles) du territoire de Laval afin d'encourager l'alimentation saine, locale et qui fait une plus grande place aux protéines végétales, et d'éviter le gaspillage alimentaire.		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du greffe / Secrétariat général	<b>No SD</b> SD-2023-5665
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval joue un rôle de leader climatique, notamment avec l'adoption de son Plan climatique et s'engage à diminuer de 33 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'augmenter sa résilience face aux aléas climatiques;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval adhère à la Convention mondiale des maires pour le climat;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Stratégie lavalloise de gestion des matières résiduelles vise la réduction du gaspillage alimentaire et favorise l'économie circulaire;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une alimentation végétale permet de réduire de 75 % les gaz à effet de serre provenant de l'assiette;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires (C40 Good Food Cities Declaration) vise à promouvoir et à préserver la santé des citoyennes et des citoyens tout en protégeant la planète;</p> <p>Il est proposé par Alexandre Warnet:</p> <p>que le comité exécutif mandate la Direction générale pour que la Ville de Laval adhère à la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires (C40 Good Food Cities Declaration) et prépare les démarches nécessaires;</p> <p>que le comité exécutif mandate la Direction générale afin qu'elle élabore une stratégie de mise en oeuvre des actions de la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires dans une perspective inclusive et équitable, en alignement avec la Politique alimentaire de Laval;</p> <p>que le comité exécutif mandate la Direction générale de transmettre une copie de cette déclaration aux directions des institutions publiques et grands partenaires (dont les écoles) du territoire de Laval afin d'encourager l'alimentation saine, locale et qui fait une plus grande place aux protéines végétales, et d'éviter le gaspillage alimentaire.</p>		